Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260307-07_03_2026-DE

Feuillet n°
Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le samedi 7 mars à 14h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

Etaient présents, Denis PALLUEL, Lydia ROLLAND, Jean GOUZIEN, Marie Noëlle MINIOU, Fabienne TOULAN, Joël RICHARD, Fanch QUENOT, Marie José BERTHELE, Ines ORLACH, Emilie TIERSEN

Absents : Thierry ROLLAND, Frédéric BERNARD, Mickaël GRÜNWEISER

Ont donné procuration : Thierry ROLLAND à Denis PALLUEL

Secrétaire de séance : Ines ORLACH

Nombre de conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11
Date de transmission au contrôle de légalité : 10/03/2026
Date d'affichage : 10/03/2026

N°07-03-2026 MARCHÉ DE PRODUCTEURS – CRÉATION D'UN TARIF DE DROIT DE PLACE

Dans sa séance du 28 juin 2025, le conseil municipal a décidé la création d'un marché des producteurs alimentaires locaux (pêche, agriculture) sur le parking de l'Office de Tourisme.

Il convient d'instaurer un tarif de redevance pour occupation du domaine public concernant ce marché des producteurs locaux.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée, les tarifs suivants :

	Annuel	Trimestriel	Ponctuel
Emplacement	60 €/an	20 €/trimestre	2 €/marché
Electricité	90 €/an	30 €/trimestre	3 €/marché

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants, adopte les tarifs proposés, habilite le Maire à signer tout document afférent à cette organisation.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Denis PALLUEL